



RAPPORT ANNUEL

2019

IMPRESSUM

Edition: Communication PNR

Conception graphique: Mostra Design, Genève

Photos: Photographies Michel Perret, Nyon et Yoan Veronese (www.yvmd.ch)

Impression: BSR Imprimeurs, Gland

Tirage: 80 ex.

RAPPORT DU COMITE DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SUR LA GESTION DURANT L'ANNEE 2019

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président,
Mesdames les Conseillères intercommunales,
Messieurs les Conseillers intercommunaux,

Conformément à l'article 125b de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et à l'article 92 du Règlement du Conseil intercommunal du 10 juin 2016, le Comité de direction a l'honneur de vous soumettre, ci-après, son rapport de gestion pour l'année 2019.

A l'instar du rapport de gestion de l'année passée, il présente des statistiques afférentes aux interventions et activités de la Police Nyon Région sur le territoire de chacune des trois communes membres.

Quant aux conclusions destinées à l'approbation formelle de la gestion 2019, elles figurent en dernière page du présent rapport.



SECURITE
PUBLIQUE
ASSISTANT



SOMMAIRE

Introduction

Effectifs de la Police Nyon Région et organigramme structurel	8
---	---

Activités institutionnelles

Comité de direction	9
Stratégie sécuritaire Police Nyon Région	10-11
Conseil intercommunal	12
Décisions du Conseil intercommunal	13

Activités opérationnelles

Message du Commandant	14-15
Champs de force de la PNR	16
Concrètement, que fait la PNR ?	17-18
Retour d'expérience: une sortie avec la PNR	19-21
La PNR se munit d'auxiliaires de stationnement et circulation	22
Des mesures sécuritaires en amont	23-27

Activités administratives

Introduction	28-29
Commission de police et Finances	30
Ressources humaines	31
Formation et développement	32
Services généraux	33-34
Communication	34-35

Perspectives 2020

	36
--	----

Données chiffrées

Interventions par commune en 2019	37-39
Tendances sur 3 ans (2017 – 2019)	40-41
Contrôle de vitesse	42
Communauté et voie publique	43
Naturalisations	44
Chancellerie	44
Commission de police	44
Divers	44

Conclusions

	46
--	----

EDITORIAL DU COMITÉ DE DIRECTION

« Pour des ressources humaines durables »

Pour commencer, nous souhaitons remercier les collaboratrices et collaborateurs de Police Nyon Région pour leur engagement. L'année 2019 a été intense.

Souligner ici l'implication de l'ensemble du personnel, c'est leur rendre hommage. C'est également l'occasion de rappeler que le Comité de direction est attaché à faire de Police Nyon Région une entité performante et durable en conciliant sens et plaisir au travail. Il n'y a pas de façon évidente et explicite d'y parvenir. Le Comité de direction doit bâtir ses propres solutions en anticipant les changements, en écoutant chacune et chacun, en investissant dans l'acquisition et le développement de compétences, et en proposant des solutions RH innovantes. En agissant de la sorte, on peut espérer générer de la valeur ajoutée, de manière durable, pour le personnel et l'Association.

Etre durable implique aussi avoir la confiance et l'appui du Conseil intercommunal dans les divers préavis lui étant soumis et impactant, directement ou indirectement, les ressources humaines. A cet égard, nous prenons l'initiative de citer un événement majeur lié aux ressources humaines et, subsidiairement, au Conseil intercommunal. L'opération « Concorde ».

Cette opération, qui s'est déroulée de mai à mi-septembre, a fortement sollicité l'effectif policier dans la mesure où il a fallu, afin de sécuriser les multiples manifestations organisées dans le canton (notamment la Fête des vigneron et la conférence de Bilderberg), fournir de nombreux et importants renforts. Outre exercer une pression supplémentaire sur le personnel, lequel s'est vu restreindre son droit aux vacances durant cette période, le solde d'heures supplémentaires du Corps s'est accru ; étant précisé que cette opération s'est rajoutée à nos missions régulières.

L'année sous revue aura également été marquée par divers événements et avancées. Sans être exhaustifs, nous évoquerons, respectivement, l'adoption de la stratégie sécuritaire de PNR, l'anniversaire des cinq ans de l'Association, l'implantation de la comptabilité analytique et la création d'une équipe d'auxiliaires de stationnement.

A noter que l'engagement d'auxiliaires de stationnement illustre concrètement la volonté du Comité de direction d'allouer les ressources de manière efficiente et efficace. Le personnel policier devant être principalement employé à des tâches

nécessitant ses prérogatives et moyens. Gérer les ressources, qu'elles soient humaines ou matérielles, suppose de penser de manière globale tout en maîtrisant les méthodes et outils. Le Comité de direction allègue adopter cette systématique lors de chaque prise de décision.

Cette systématique lui permet, conformément à la formule de René Char, «d'agir en homme de pensée, et penser en homme d'action». Le personnel étant une ressource stratégique au cœur de notre action, toutes les pensées du Comité de direction lui sont donc consacrées.

Cet éditorial ne saurait être conclu sans témoigner notre gratitude à nos partenaires de la région et du canton. Qu'ils soient certains que nous leur sommes reconnaissants, attendu avoir pleinement conscience que, sans eux, l'action de PNR serait grandement prétéritée.

Accessoirement, nous mettons en exergue que le présent rapport est davantage circonstancié que les années précédentes. Cette évolution résulte de la volonté de faciliter l'émergence d'une opinion fondée sur la gestion du Comité de direction durant l'année écoulée.

Dans tous les cas, nous vous remercions de l'attention portée à ces lignes et vous souhaitons bonne lecture de ce Rapport de gestion 2019.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION



La Présidente
R. Faraut Linares

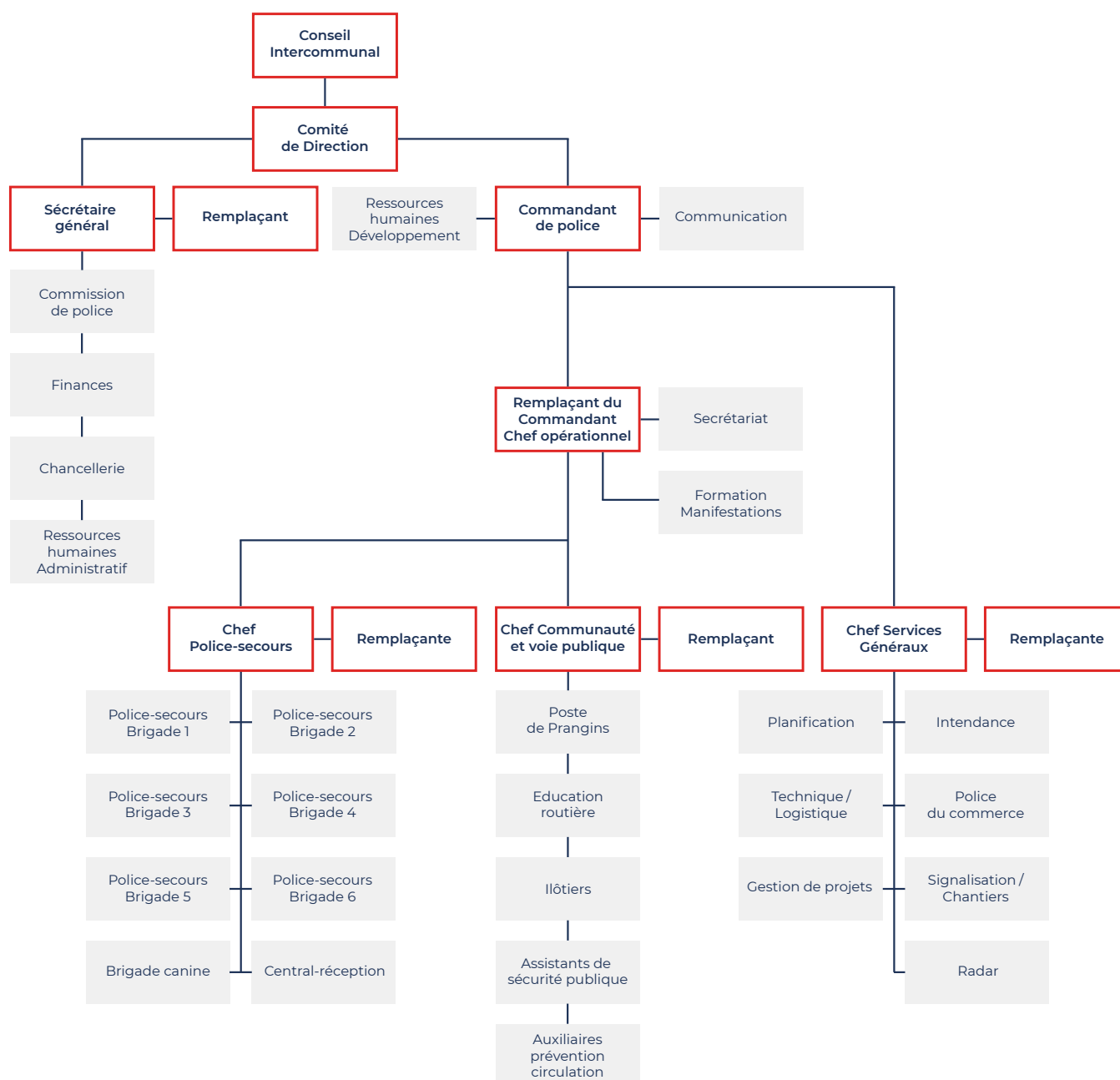


Le Secrétaire
S. Faillettaz

INTRODUCTION

EFFECTIFS DE LA POLICE NYON RÉGION ET ORGANIGRAMME STRUCTUREL

Au 31 décembre 2019, l'effectif de la Police Nyon Région (PNR) était composé de 82 collaborateurs et collaboratrices, dont 5 officiers, 57 policiers, 2 aspirants, 4 assistants de sécurité publique et 14 civils. La conduite organisationnelle et opérationnelle de la PNR est assurée par une direction bicéphale, à savoir le Commandant de police et le Secrétaire général, lesquels se répartissent les tâches de commandement et d'administration selon l'organigramme ci-dessous.



ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES

COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction constitue l'organe exécutif de l'Association et est fondé sur les articles 19 et suivants des Statuts de la PNR. Composé des Conseillers municipaux en charge de la sécurité publique dans chacune des trois communes membres, il exerce toutes les tâches qui ne sont pas attribuées à un autre organe de l'Association.



Madame Roxane Faraut Linares
NYON
PRÉSIDENTE



Monsieur Jean-Luc Faillettaz
CRANS-PRÈS-CÉLIGNY
VICE-PRÉSIDENT



Madame Alice Durnat-Lévi
PRANGINS
MEMBRE

DÉCISIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Durant l'année, le Comité de direction a formellement pris 68 décisions et a représenté la PNR dans de nombreuses séances de travail. Sa présidente est également membre du comité de la Conférence des Directeur·trice·s des Polices vaudoises (CDPV), lequel se réunit régulièrement pour traiter des questions posées par la police coordonnée vaudoise.

En 2019, le Comité de direction a présenté plusieurs projets d'importance au Conseil intercommunal. Outre le budget et les comptes, un crédit extrabudgétaire et un crédit d'investissement ont été sollicités. Le premier crédit, faisant suite au postulat Carrard déposé au Conseil communal de Nyon, avait pour objet l'implantation de la comptabilité analytique au sein de PNR. Le second ayant trait à l'acquisition d'un appareil supplémentaire de surveillance du trafic (cf. radar fixe).

Par surabondance, et concomitamment au 5^{ème} anniversaire de l'Association, le Comité de direction a élaboré sa stratégie sécuritaire pour les années à venir.

STRATÉGIE SÉCURITAIRE POLICE NYON RÉGION

Ce document, d'une part, expose différentes variables exogènes qui influent sur la réalité sécuritaire des communes membres de PNR et, d'autre part, décline quatre axes et objectifs stratégiques :

1. CONSERVER LA CONFIANCE DE LA POPULATION AVEC DES PRESTATIONS ET UNE INFORMATION DE QUALITÉ.

La Police de Nyon Région promeut une politique de sécurité de proximité permettant de renforcer l'efficacité et la flexibilité des actions sécuritaires en faveur de la communauté. C'est en accordant de l'attention aux préoccupations locales, aux particularités socioculturelles et aux spécificités du terrain que la PNR adapte sans cesse son action.

Cette démarche vise prioritairement à prévenir la criminalité et, par conséquent, à accroître le sentiment collectif de sécurité ainsi que la sécurité avérée. Sa mise en œuvre privilégie un contact direct avec la population et la société civile, que ce soit par l'écoute, l'accessibilité et le partage d'informations.

2. GARANTIR LA PROTECTION DES RÉSIDENTS ET ASSURER UNE RÉPRESSION CIBLÉE.

Indépendamment des efforts déployés afin de prévenir les délits et de dissuader leurs auteurs, la nécessité de mettre en œuvre des mesures de sanction demeure essentielle. Cette dernière peut être garantie, en grande partie, par du personnel disposant d'une haute formation ainsi que de moyens adaptés et disponibles sur le terrain.

3. INTENSIFIER LA RÉFLEXION COLLECTIVE, L'INTEROPÉRABILITÉ ET LA COOPÉRATION.

Dans une société ouverte et interconnectée, alors que le nombre de défis ne cesse de croître, que les ressources publiques diminuent, que la criminalité ne connaît plus de frontières physiques et qu'elle se répand désormais aussi sur Internet, la sécurité individuelle et collective ne peut être garantie que grâce à un réseau intégré comprenant tous les acteurs et les instruments sécuritaires.

4. MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ DE LA PNR ET VALORISER LES COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS.

Pour le Comité de direction de la PNR, la qualité du service public dépend notamment de l'état d'esprit et de la motivation de ses collaboratrices et collaborateurs ainsi que des moyens matériels et financiers mis à disposition.

Ainsi, il privilégie une gestion des ressources humaines moderne, efficace, respectueuse des personnes et favorable au développement des compétences, cela aussi dans le but de répondre aux besoins des usagers et de la collectivité.

Déclinés en actions concrètes, ces axes et objectifs visent, entre autres, à améliorer les moyens et les actions de la Police Nyon Région, à augmenter son efficacité et à optimiser les capacités et collaborations des acteurs de la sécurité régionale.



ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Conseil intercommunal constitue l'organe législatif et est fondé sur les articles 10 et suivants des Statuts de la PNR. Composé de délégués de chacun des Conseils communaux des trois communes membres de l'association, il compte 20 représentants au 31 décembre 2019.

Membres du Conseil intercommunal

1. BOSSERT Henri	Crans-près-Céligny	Président
2. SOLDINI Sacha	Nyon	Vice-président
3. BOCHUD Georges	Prangins	CoEquip
4. CHAUVET Christine	Crans-près-Céligny	Scrut suppl + CoEquip
5. CRETEGNY Pierre	Crans-près-Céligny	CoGest
6. DE BOURBON Parme Louis	Prangins	CoGest suppl, scrut. suppl.
7. FAVRE Suzanne	Nyon	
8. GIRARD Sven	Nyon	CoGest suppléant
9. HAINARD Jean-Michel	Nyon	
10. KASPAR Alexandre	Nyon	
11. MIÉVILLE Michèle	Nyon	
12. PATELLI Pierre	Nyon	
13. RAMEL Ione	Nyon	
14. SCHNIDER Rudolph	Prangins	CoGest
15. VIOGET KARADAG Corinne	Nyon	Scrut + CoGest
16. VUAGNIAUX Christine	Nyon	Scrutateur suppl.
17. VUILLE Jean-Pierre	Nyon	Scrut. + CoEquip
18. WIDMER Yonnel	Crans-près-Céligny	CoGest suppléant

Dans l'attente de leur assermentation

19. DE PERROT Léon	Nyon
20. DURGNAT Hervé	Prangins

jusqu'au 08.05.2019

JUZGADO Serge	Prangins
---------------	----------

jusqu'au 25.09.2019

TSCHUY Frédéric	Nyon	Scrut suppl + CoGest suppl.
-----------------	------	-----------------------------

Secrétaire et secrétaire suppléant

BOURQUI Raphaël	Secrétaire
SUËSS Gothard	Secrétaire suppl.

DÉCISIONS DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Première séance ordinaire – Mercredi 8 mai 2019 à Crans

Rapports des commissions

- Préavis no 01/2019 présentant les comptes 2018: accepté à l'unanimité;
- Préavis no 02/2019 présentant la gestion 2018: accepté à l'unanimité;
- Préavis no 03/2019 demandant un crédit extrabudgétaire d'investissement de CHF 32'636.- pour l'implantation de la comptabilité analytique: accepté à l'unanimité;
- Préavis no 04/2019 demandant un crédit d'investissement de CHF 86'000.- pour l'acquisition d'un dispositif de surveillance de trafic (SAT): accepté à l'unanimité.

Election d'une commission permanente «crédits d'équipements» de 3 membres: accepté à l'unanimité à l'exception d'une abstention.

Sont élus Mme Christine Chauvet, MM Georges Bochud et Jean-Pierre Vuille.

DEUXIÈME SÉANCE ORDINAIRE – MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019 À CRANS

Rapports des commissions

- Préavis no 05/2019 présentant le budget 2020: accepté par 13 voix moins une abstention;
- Préavis no 06/2019 présentant le projet Odyssée: retiré de l'ordre du jour et suspendu.

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

MESSAGE DU COMMANDANT

« Une année riche en événements »

L'année 2019 a été marquée par les 5 ans de notre association. Cette célébration a permis d'entrevoir le chemin parcouru depuis sa création en janvier 2014 et de déterminer, avec le Comité de direction, quels étaient les objectifs sécuritaires à venir.

Cette année a été particulièrement riche en termes d'engagements liés aux manifestations. Sur le plan cantonal, une opération baptisée « Concorde », réunissant l'ensemble des polices du canton de Vaud, a été mise sur pied afin de planifier et coordonner la somme des interventions. Même si je me plais à relever l'excellente réussite de la gestion de ces manifestations, la richesse de l'échange entre polices et la parfaite collaboration entre Corps, cela n'a pas été de tout repos pour les cadres comme pour les brigades.

En effet, pour parvenir à répondre aux différentes sollicitations relatives à l'opération « Concorde », il a fallu « jongler » et restreindre les vacances du personnel en uniforme durant la quasi-totalité de l'été, spécialement lors des pics d'affluence. Cet effort a nécessité une réflexion structurelle et a parfois engendré des déconvenues pour certain-e-s collaborateurs-trices. Outre l'aspect structurel et les restrictions de vacances, nous avons également été contraints de restreindre l'offre en termes de formation continue, tout en nous assurant néanmoins d'offrir un cadre de développement et de reconnaissance des compétences à l'ensemble du personnel.

Ces ajustements organisationnels - qui devraient perdurer dans les années à venir - nous obligent à mener une réflexion quotidienne quant à l'optimisation de nos ressources.

A ce titre, le Comité de direction a validé l'engagement d'auxiliaires de stationnement et de circulation, personnes civiles appelées à suppléer au manque de moyens policiers lors de manifestations, ou à compléter le dispositif de police en service, moyennant une brève formation. L'emploi de ce personnel sur appel conduira à une diminution des coûts sécuritaires pour les organisateurs de manifestations et apportera une aide précieuse à la PNR. Nous ne pouvons qu'applaudir l'aboutissement de ce projet.

Par ailleurs, nous avons pu apprécier le lancement d'un nouveau site Internet, lequel participe au renforcement du lien de proximité établi entre la PNR et la population. Pensé et développé pour les citoyens, le nouveau site permet un accès ciblé à l'information et offre des prestations en ligne qui facilitent l'exécution de certaines tâches administratives. Ce site constitue également une référence pour l'ensemble du personnel, tant civil qu'en uniforme, et permet d'obtenir des renseignements de première nécessité en quelques «click».

D'autres projets ambitieux nous attendent en 2020, toujours dans un souci d'accroître les points de rencontre, tant virtuels que réels, entre la PNR et nos citoyen·nes. Enfin, je souhaite adresser mes profonds remerciements à l'ensemble du Corps pour son engagement et son professionnalisme, lesquels sont exercés au plus près des valeurs qui sous-tendent à notre mission, ou devrai-je dire à nos nombreuses missions de police.

*Major Olivier Rochat,
Commandant*

CHAMPS DE FORCE DE LA PNR, OU COMMENT PRIORISER LES ACTIONS

Comme énoncé en introduction, le canton de Vaud a accueilli, en 2019, de nombreuses manifestations d'envergure qui se sont ajoutées au tissu culturel saisonnier. Pour ne citer que les plus importantes: la Fête des Vignerons, la 100^{ème} Fête des Jeunesses campagnardes vaudoises, le forum Bilderberg, l'inauguration du CIO, la venue de dignitaires étrangers, etc.

Le calendrier de ces manifestations, organisé par des organes externes, a nécessité une grande flexibilité de la part des Polices intercommunales. Il n'a pas épargné la PNR qui a dû mettre sur pied d'importants dispositifs policiers en adéquation avec les demandes du canton. A noter que certains événements pouvaient se chevaucher, ce qui a compliqué la planification des engagements à plusieurs reprises.

Dès lors, afin de pouvoir répondre aux nombreux enjeux sécuritaires, une plateforme a été créée afin de coordonner, à l'échelon cantonal, l'entier des forces de polices vaudoises. Cet impératif fut à l'origine de la mise en place de l'Opération CONCORDE. Ce groupe de travail, composé d'un représentant de chaque Corps, a eu pour mission d'effectuer la synthèse des diverses demandes de renfort en personnel tout en garantissant l'accomplissement du socle sécuritaire de base, tel que défini dans la LOPV.

S'agissant de Police Nyon Région, les défis furent considérables compte tenu de son devoir de participer à l'effort global en termes d'effectif, tout en conservant des moyens pour assurer sa mission durant les manifestations locales, à savoir entre autres, les festivals Caribana et Paléo. A cela se sont ajoutés les événements annuels auxquels la PNR offre de coutume son soutien (World Economic Forum, Fête du 1^{er} août, Triathlon de Nyon, etc).

De fait, le cumul de toutes ces sollicitations a fortement impacté le service de planification, tout comme le personnel. Chaque collaboratrice et collaborateur du Corps de police, uniformé ou non, a su œuvrer avec patience et dévouement, privilégiant son engagement professionnel au détriment parfois de sa vie privée. A l'heure du bilan, nous ne pouvons qu'être satisfaits de réaliser que l'ensemble des missions a été rempli à la satisfaction tant de la population que des partenaires sécuritaires.

Au vu des événements prévus en 2020, la Police Cantonale Vaudoise a décidé de reconduire la cellule de planification « Concorde ».

CONCRÈTEMENT, QUE FAIT LA PNR ?

Chaque jour, la police doit faire preuve d'une grande souplesse afin de répondre avec rigueur et professionnalisme à chaque sollicitation. Répression des crimes, mobilisation dans la lutte contre la petite et moyenne délinquance, prévention contre les dommages à la propriété... Quand bien même notre région offre une qualité de vie exceptionnelle au regard du reste du monde, les policiers doivent néanmoins être capables de traiter toute demande des citoyens en mobilisant un grand nombre de compétences et connaissances. A vous d'en juger avec cet exemple parlant.

Nuit du 3 au 4 juin 2019

18h00 En cours de patrouille, un policier est hélé par une automobiliste qui s'est fait percutée par un autre véhicule, lequel a déjà pris la fuite. Des recherches sont immédiatement entreprises et le conducteur fautif est interpellé et auditionné. Un rapport d'accident avec fuite sera rédigé le même jour. Les policiers font preuve de courtoisie et d'égards envers la conductrice lésée, puis, forts de leurs connaissances en matière de Droit sur la circulation routière, interviennent avec fermeté auprès du fautif.

22h00 La PNR est informée qu'une personne gît inconsciente dans un quartier de Nyon. Sur place, les policiers constatent que l'intéressé est en arrêt cardio-respiratoire et prodiguent les premiers soins. Simultanément, des voisins signalent que la victime aurait été poussée par un deuxième individu depuis un balcon. Des mesures sont immédiatement prises pour sauvegarder les traces et interpellier l'auteur présumé. Les renforts de la police cantonale sont sollicités.

Sur place, les premiers intervenants pratiquent d'abord les premiers soins, puis conservent les indices pour faciliter l'enquête. Ils délimitent un secteur de sécurité pour protéger l'accès au lieu de l'accident, isolent le balcon en question et positionnent des contre-tireurs pour sécuriser l'endroit. Ils prennent ensuite en charge des témoins, choqués, pour les orienter vers des professionnels.

Lors de cette intervention, les connaissances acquises en matière de techniques d'interventions et de massage cardiaque ont été appliquées avec maîtrise et présence d'esprit.

00h43 les policiers sont sollicités par un agent de sécurité afin de contrôler des jeunes gens présents à proximité d'une école. Les policiers procèdent aux contrôles de manière courtoise et quittent les lieux accompagnés des jeunes.

01h03 Une intervention est requise en raison d'un malaise à la gare. La brigade oriente les ambulanciers et leur prête main-forte dans la prise en charge de leur patient.

01h30 Un informateur signale le comportement suspect de deux individus à proximité du port de Prangins. En arrivant sur place, les policiers repèrent un véhicule sur le point de quitter les lieux. Après avoir interpellé les occupantes, les policiers s'aperçoivent qu'ils viennent de voler un cycle, lequel est dissimulé dans la voiture. A partir de là, les intéressés sont menottés et conduits au poste de police.

La proximité de la patrouille et le sens d'observation des policiers ont contribué au succès de cette interpellation. L'usage des moyens de contrainte est régulièrement enseigné et travaillé, permettant, dans la majorité des cas, de parvenir à des arrestations sans heurt.

01h35 La centrale est informée d'un litige dans un appartement. Arrivés sur place, les policiers n'identifient aucun critère donnant lieu à une procédure de violence domestique. Ils procèdent toutefois à une médiation entre les occupants de l'appartement.

En faisant preuve d'écoute et de bon sens, les policiers ont pu calmer la situation et n'ont pas été contraints de dénoncer les locataires.

01h45 Une dame sollicite une patrouille car son ancien compagnon a tenté de s'introduire chez elle alors qu'il est soumis à une interdiction de périmètre. Les policiers sont rapidement sur place mais l'intéressé reste introuvable.

Les intervenants réconfortent l'informatrice et organisent une surveillance à proximité du domicile pour tenter d'interpeller l'individu.

02h15 Le CMS nous sollicite pour les aider à relever une personne âgée suite à une chute à son domicile.

Les policiers procèdent à la remise dans son lit de cette personne avec soin et bienveillance.



RETOUR D'EXPÉRIENCE: UNE SORTIE AVEC LA PNR

Quelle leçon j'ai prise! Pour moi la police c'était les contrôles de vitesse, c'était recevoir une prune pour avoir dépassé de 10mn le temps de parcage, c'était se balader en ville... Après avoir passé une journée complète et une nuit avec plusieurs patrouilles, jamais je n'aurais imaginé tant de diversité dans le métier de policier, jamais je n'aurais envisagé l'utilité et la dangerosité des missions de nos agents.

07h30 Téléphone d'un concierge d'une école qui constate le vol d'une plaque en fonte recouvrant une canalisation au milieu d'une cour d'école. Situation dangereuse en raison des centaines d'élèves qui jouent dans cette cour. Les agents formulent des recommandations afin de bien signaler ce danger potentiel.



09h30 Départ pour Crans, accompagnés d'un maître-chien et de son animal. A peine arrivés, une voiture avec deux occupants attire le regard des policiers. Pour moi, ce ne sont que deux touristes égarés... Ni une, ni deux, nous voilà à la poursuite de ces deux suspects. Contrôle d'identité effectué après une prise de renseignements auprès des services compétents. Les voilà menottés, la voiture est fouillée, du renfort est demandé afin de ramener les suspects et leur véhicule au poste.

11h30 Changement d'équipe. Inspection à la gare CFF, un bonjour au tenancier du kiosque (prise de température), puis patrouille dans la gare souterraine du Nyon St-Cergue, avec test du téléphone d'urgence. Nous échangeons quelques mots avec les chauffeurs de taxis, puis des photos sont prises des nouveaux tags qui ont fleuri sur les murs de la gare.

14h00 Changement d'équipe. Quatre policiers effectuent un contrôle routier au giratoire de Clémenty. Un automobiliste se voit immédiatement sanctionné en raison de pneus qui ne montrent plus aucun profil, mais dévoile déjà l'armature métallique. Le véhicule repartira sur le pont d'une dépanneuse en raison du danger que représente une conduite sur pneus archi lisses!

16h00 Nouvelle équipe. Prévention circulation à la sortie des classes. Les gymnasiens traversent la route sur le passage piétons avec une certaine discipline, l'uniforme des agents doit y être pour quelque chose... Contrôles identiques à l'école de Marens afin de sensibiliser les élèves qui courent prendre le bus.

18h00 Rue de la Morâche à l'heure des nocturnes. Un automobiliste, moteur hurlant et pot d'échappement trafiqué, se fait arrêter par les agents. Une mère de famille fait part de la peur que lui a causé cet automobiliste. Un rapport de dénonciation est établi, alors qu'un autre conducteur se voit verbaliser pour avoir parker son véhicule devant la borne permettant l'accès à la rue de la Gare. Dix minutes plus tard, des jeunes interpellent la patrouille qu'ils connaissent et leur demandent de faire un selfie avec eux.

19h30 Des regroupements d'ados sont signalés devant la poste, il semblerait que des jeunes des communes avoisinantes se soient donné rendez-vous pour en découdre. A notre arrivée, ils se dispersent en ville, il faut leur courir après, les agents ont le physique, moi pas, je suis à bout de souffle car le matériel photo se fait lourd, trop lourd...Un agent passe avec son véhicule et je m'invite à bord. Les jeunes, eux, ont pris la poudre d'escampette.

21h00 Appel radio à tous les collègues, une bagarre est signalée devant le MacDo. La gendarmerie vaudoise est également présente. On est arrivé très vite, il n'y a pas de blessé, mais quatre individus sont arrêtés, menottés et emmenés à pieds au poste.



22h00 Nouvel appel. Un autre regroupement de jeunes est signalé à l'Ecole Professionnelle Commerciale de Nyon. Trois voitures se rendent simultanément sur les lieux et tentent d'encercler l'école pour les surprendre. Malheureusement, nous voyant arriver, la plupart s'enfuit par une quatrième issue. Ceux qui n'ont rien à se reprocher continuent leurs discussions, ils aiment bien se retrouver là, ils sont à l'abri des intempéries sous l'énorme avant-toit. Le maître-chien lâche Buffy, femelle malinoise, qui dénicher rapidement un sachet contenant quelques grammes de drogue. Les agents entament la discussion avec les jeunes.

01h00 Plainte pour tapage nocturne dans un quartier récent de la ville. Trois agents se rendent sur place. Ils arpentent les couloirs de l'immeuble, écoutent attentivement, mais ne constatent aucun comportement répréhensible. Le destinataire de la plainte nous reçoit chez lui, où une joyeuse équipe joue à des jeux de société. La police informe le locataire de la plainte, toutefois il ne recevra pas d'avertissement.

03h00 Sortie d'une boîte de nuit du centre-ville. Un difficile dialogue s'instaure afin de faire taire les fêtards et évacuer les lieux. Cela prend 45mn... quelle patience ils ont nos agents.

04h00 Sortie d'une deuxième boîte de nuit. Trois patrouilles sont requises. Très vite le ton monte, des clients sont fortement avinés et se défient. Ma présence et mon appareil de



photo dérangeant, les esprits s'échauffent, les policiers doivent user maintenant de toute leur psychologie et de leur expérience pour calmer les esprits. Un client particulièrement virulent insulte un agent, qui prend note de tous les noms d'oiseaux dont il est la cible. Un autre renchérit et ne veut pas se soumettre à un contrôle. Des gestes fusent, le récalcitrant se retrouve illico à terre. Une policière utilise son genou pour l'immobiliser et lui passe les menottes, je suis bluffé, elle a fait ça comment ?

Une voiture arrive et embarque l'excité qui, entretemps, s'est calmé. Ce n'est pas le cas de ses amis qui n'ont pas apprécié voir leur copain mis à terre et embarqué.

05h00 Nyon s'éveille, je rentre me coucher alors que la brigade continue son travail. J'en ai pris plein la figure, heureusement sans coup échangé, pourtant il y a cette dure réalité qui ne semblait exister que chez nos voisins.

Je ne peux être qu'admiratif du travail de nos agentes et agents qui doivent tous les weekends faire face aux débordements afin d'assurer notre sécurité et notre bien-être. Un grand merci de m'avoir invité à vous suivre un jour et une nuit dans vos missions!

*Michel Perret,
photojournaliste RP*

LA PNR SE MUNIT D'AUXILIAIRES DE STATIONNEMENT ET CIRCULATION

La Ville de Nyon est particulièrement dynamique en termes d'activités culturelles et sportives. Chaque année, de nombreux événements et manifestations drainent des milliers de personnes sur son territoire. De même, durant la période estivale, la piscine de Colovray attire de nombreux citoyens en quête de détente et de fraîcheur. Si cette affluence est profitable pour la Ville et ses commerces, elle implique néanmoins l'engagement régulier de policiers de la PNR pour gérer les problématiques de circulation et de stationnement qui en découlent. Lorsqu'ils sont occupés à ce travail, les agents ne peuvent assumer d'autres tâches plus bénéfiques à la population telles que celles liées à la prévention, la police de proximité et l'intervention. Dans certains cas, leur engagement génère également des heures supplémentaires. De plus, il s'avère que ce type de travail ne sollicite qu'une infime partie du panel de compétences d'un policier.

Une réflexion a dès lors été menée afin d'explorer les diverses alternatives permettant de soulager nos agents de ces tâches. Il est apparu que ces missions pouvaient avantageusement être accomplies par des personnes ne bénéficiant que d'une brève formation ciblée. Fondé sur ces considérants, le concept d'auxiliaires de stationnement et circulation a été développé par la PNR et validé par son Comité de direction.

Ce concept consiste en la création d'une équipe de sept collaborateurs spécialement formés et équipés qui peuvent être engagés de manière ponctuelle sur les événements générant une forte affluence ou des restrictions de trafic. Manifestations diverses, rencontres sportives, cortèges ou encore périodes de haute fréquentation de la piscine de Colovray durant les week-ends estivaux sont des occasions lors desquelles il sera fait appel aux auxiliaires de stationnement et circulation.

L'équipe, constituée de personnel au profil hétéroclite – cela va de l'étudiant au jeune retraité, en passant par des salariés à la recherche d'une activité accessoire – a pour mission d'assurer le guidage des automobilistes vers les places de stationnement et de faciliter leur parage. De plus, les auxiliaires peuvent assumer des tâches simples de circulation, par exemple lors de fermetures de routes ou de restrictions de trafic. La planification de leur engagement se fait à l'avance, sur la base des besoins prédéfinis par la PNR et selon les disponibilités de chaque membre de l'équipe. Lors d'événements initiés par des entités privées (sociétés, associations, particuliers), le travail des auxiliaires est facturé aux organisateurs de la manifestation. Ce concept est par conséquent aussi profitable à ces derniers, le tarif horaire étant sensiblement plus bas que celui des policiers.

Au terme de la phase de développement du concept, le PNR a procédé au recrutement et à la formation de ce personnel durant la fin de l'année 2019. Les auxiliaires de stationnement et circulation sont désormais opérationnels et pourront être engagés sur des événements dès 2020, avec l'apparition des beaux jours.

DES MESURES SÉCURITAIRES EN AMONT

Commission de circulation

La Commission de circulation est une commission composée d'au moins deux membres des services Police Nyon Région (PNR) et Travaux environnement et mobilité (TEM). Chaque représentant est invité aux réunions bimensuelles afin de donner son avis technique concernant les questions de circulation et de mobilité en ville de Nyon.

La Commission examine également les diverses demandes des habitants de la commune relatives aux problèmes de circulation routière, lesquelles aboutissent à des solutions concrètes. Dans certains cas, les propositions émises par la Commission sont présentées aux Municipaux concernés pour approbation.

Durant l'année 2019, la Commission de circulation a débattu sur de nombreux cas et a offert des solutions qui prennent en compte un meilleur partage de l'espace public routier et urbain entre ses différents utilisateurs. Notamment :

- Mise en conformité des passages piétons en zone 30km/h (les passages piétons sont uniquement admis dans des endroits prioritaires, tels les homes pour personnes âgées et les écoles).
- Amélioration de la signalisation au Ch. de Plantachoux afin d'offrir davantage de sécurité aux promeneurs.
- Suppression de la zone de dépose-minute au Ch. du Canal afin d'assurer la protection des écoliers sur le chemin de l'école. Les parents sont priés, par le biais d'une campagne de sensibilisation, d'utiliser uniquement la zone de dépose-minute du parking du Martinet.
- Sécurisation du pont de l'Aérodrome de Prangins grâce à la suppression du passage des camions poids-lourd, lesquels causent des dommages à la structure.
- Ajustement de la signalisation lumineuse tricolore et des signaux de priorité aux bus en ville de Nyon.
- Réflexion conjointe avec les SI de Prangins afin de minimiser les reports de trafic durant les travaux de la route de l'Etraz.

Au terme de l'année 2019, une réflexion a été menée sur le bien-fondé d'inclure le service Urbanisme au sein du groupe de travail afin de bénéficier de leur expertise en termes d'organisation de l'espace. L'approche pluridisciplinaire clairement favorisée dans cette démarche permettra de concilier les objectifs et contraintes de chacun des services grâce à un travail de concertation continu.

Opération « Clignoto » – Comportement dans les giratoires

À la fin de l'été 2019, lors de contrôles de circulations menés ponctuellement par les brigades de Police-secours de la PNR, il a été constaté une recrudescence des infractions commises par les usagers de la route dans les giratoires. L'oubli d'utiliser le clignoteur pour signaler sa direction, sanctionné par une amende d'ordre d'un montant de 100 CHF, était l'erreur la plus récurrente.

En réaction à cette tendance, la PNR a mis sur pied, durant les trois dernières semaines du mois de septembre 2019, une opération de prévention originale sur cette thématique. Menée conjointement par le personnel des divisions Communauté & Voie publique et Police-secours, elle avait pour objectif de récompenser les bons comportements des conducteurs.

Durant cette période, plusieurs actions ont été conduites sur divers giratoires du territoire de la PNR. Les usagers à la conduite conforme aux prescriptions ont eu la surprise d'être interceptés par la police pour se faire remettre un paquet de bonbons en guise de remerciement.

Quant aux conducteurs un peu moins disciplinés, ils ont été sensibilisés et conseillés par les agents de la PNR. De plus, en lieu et place d'une amende d'ordre, ils se sont vus décerner un fascicule détaillant, schémas à l'appui, le bon comportement à adopter dans les giratoires.

Cette opération a été bien accueillie par les quelques centaines d'automobilistes concernés qui, assurément, garderont un souvenir précis des règles à respecter dans ce type de carrefours.

Quelques chiffres

402

paquets de bonbons
ont été remis aux « bons » conducteurs

480

flyers sur la manière de se comporter
dans un giratoire ont été remis
aux conducteurs n'ayant pas enclenché
leur clignotant à la sortie du giratoire



Chemin de réflexion autour de l'installation d'un appareil de contrôle de vitesse

L'unité radar de la PNR est dotée actuellement de trois appareils préventifs, utiles dans la sécurisation des routes. Les radars dits «sympathiques» indiquent en temps réel la vitesse approximative des automobilistes en les gratifiant d'un smiley content ou fâché, selon la limitation prescrite sur le tronçon concerné. Ces appareils, non répressifs, sont placés à titre préventif afin de sensibiliser les conducteurs sur leur comportement.

La mise en place des radars sympathiques ne relève pas de l'aléatoire mais procède, la majeure partie du temps, de plaintes de riverains qui estiment que la vitesse des automobilistes à proximité de leur habitation est inadaptée. Ces demandes d'intervention peuvent provenir soit des habitants eux-mêmes, soit des autorités communales, ou sont requises par la Commission de circulation. La mise en place des radars sympathiques est également planifiée lors d'événements spéciaux, telle la rentrée des classes ou lors de manifestations drainant un large public.

Cette année, l'unité radar a procédé au contrôle de neuf emplacements sur sollicitations. Le bilan s'est avéré positif puisque seul un emplacement a révélé une problématique avérée de vitesse. A cet endroit, des contrôles supplémentaires ont été effectués au moyen d'un compteur routier SDR (système d'analyse de données de circulation) qui permet d'établir le nombre exact de véhicules transitant par un point de circulation donné, ainsi que leur vitesse.

Suite aux résultats révélant un taux d'infraction élevé, des contrôles répressifs ont été effectués au même endroit à l'aide d'un pistolet laser TruCAM sur trépied, lequel permet à l'opérateur de cibler des véhicules attirant l'attention par une vitesse excessive, ou par un bruit particulier. Cependant, ni la visibilité de l'opérateur, ni celle du dispositif n'ont exercé d'effet dissuasif sur les conducteurs, incitant la PNR à étudier la pose d'un appareil de surveillance automatique du trafic afin de sécuriser d'une manière pérenne l'entrée dans la localité. Dans ce cas d'espèce, l'assentiment de la Municipalité quant à l'acquisition d'un nouveau mât est nécessaire afin de poursuivre dans cette direction.

La décision municipale interviendra selon toute vraisemblance en 2020.



Prévention criminalité dans le cadre scolaire

Aujourd'hui, il arrive fréquemment que des citoyen-nés se plaignent du comportement des plus jeunes, notamment en matière d'incivilités. Afin d'agir préventivement sur cette question, la PNR et son unité Prévention et Proximité dispose d'un personnel spécialement formé pour intervenir dans les classes et dispenser des cours de prévention criminalité aux élèves des degrés 7, 8, 9 et 11 HARMOS.

Pour le degré 7, il s'agit d'identifier les différentes formes de violence (physique, psychique et matérielle) et de fournir des outils pour y faire face. Le thème du harcèlement est également abordé et des conseils sont proposés pour lutter contre cette forme spécifique de violence dans le monde scolaire. Ce cours permet d'introduire les thèmes en lien avec l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux, lesquels sont traités plus spécifiquement en 8^{ème}. On explique notamment que les droits et devoirs sont des éléments essentiels afin de garantir une vie en communauté respectueuse de chacun et chacune. Ce précepte est illustré par des exemples concrets, telle la nécessité d'instaurer des règles au sein d'une classe ou lors d'une activité sportive en équipe.

Nous mentionnons également l'écart parfois important entre la personne réelle et l'image de soi qui peut être véhiculée via les réseaux sociaux. Nous soulignons les répercussions négatives que peut avoir la diffusion de selfies sur Internet et l'importance de rester vigilants en adoptant un comportement responsable dès le plus jeune âge.

Pour les élèves des degrés 9 et 11, reprise des mêmes thèmes avec un accent plus prononcé sur les contenus numériques à caractère pornographique et violent. Nous rappelons aux adolescents que le fait de montrer ou de transférer des contenus pornographiques à un jeune de moins de 16 ans est punissable par la loi.

Durant les cours, des clips sont également visionnés, puis nous poursuivons par une période dédiée aux questions et au partage, permettant aux enfants de s'exprimer sur les différents thèmes. Ces échanges sont des occasions de témoigner sur des cas concrets de harcèlements ou autres situations sensibles. On rappelle qu'environ un élève par classe souffre ou a souffert de harcèlement. Et bien que ce phénomène ait toujours existé, il s'est nettement répandu avec l'arrivée du monde numérique.

Conjointement au harcèlement scolaire, nous abordons divers thèmes tout au long de nos interventions, comme le «littering» et autres formes d'incivilités. Les élèves plus âgés sont sensibilisés sur l'importance de montrer l'exemple, comme ne pas jeter ses déchets hors des poubelles. Une évidence qui n'en est souvent pas une! Nous leur rappelons également l'existence du Règlement de police et des risques encourus en cas de comportements inadaptés, voire répréhensibles, lors, par exemple, de contrôles d'identité.

Le processus de sensibilisation dans les classes s'avère une plus-value importante lorsque nous rencontrons les jeunes sur le terrain, principalement sur leurs lieux de rassemblements préférés. Un lien de proximité a déjà été créé dans le cadre scolaire imprégnant plus durablement nos messages de prévention dans le vécu des adolescents.



ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

INTRODUCTION

L'année sous revue a été marquée par trois faits. Premièrement, le partage des tâches RH entre, d'une part, un volet administratif et, d'autre part, un volet lié au développement et à la formation. Deuxièmement, l'implantation et le suivi d'une comptabilité analytique. Troisièmement, l'augmentation, significative, du nombre d'Ordonnances pénales prononcées en Commission de police.

Si ces faits sont distincts par nature, ils sont similaires par les contraintes imposées à celles et ceux ayant dû s'en charger. A cet égard, et comme déjà évoqué, l'assertivité et la polyvalence des collaboratrices et collaborateurs ont été des compétences déterminantes. Il convient de le souligner et de les en remercier.

Cette introduction ne serait pas complète si nous omettions de mentionner le postulat Carrard, respectivement ses enseignements. A titre de rappel, et en date du 26 mars 2018, le Conseil communal a renvoyé à une commission le postulat déposé par M. Raymond Carrard, intitulé « Peut-on encore entretenir une police régionale ? ». Dans sa séance du 12 novembre 2018, ce même Conseil, fondé sur le rapport de la commission, a décidé de renvoyer partiellement ce postulat à la Municipalité, à savoir l'extrait suivant :

« que la Municipalité procède à une expertise qui nous éclaire impartialement sur les coûts que nous assumons aujourd'hui et sur la différence constatée avec d'autres villes, notamment Montreux et Gland. Elle devra parallèlement nous éclairer sur les coûts à assumer en ralliant la gendarmerie cantonale et en devant reconstituer un service municipal de police pour les tâches non couvertes par la gendarmerie ».

En date du 8 mai 2019, le Conseil intercommunal de l'Association Police Nyon Région a accordé les moyens nécessaires à la PNR pour introduire une comptabilité analytique permettant d'identifier plus précisément les différents centres de coûts et de détailler la facture policière de la Ville de Nyon.

Etude interne

Le processus mis en place a vu chaque collaborateur de la PNR, qu'il soit policier ou employé civil, indiquer la part de ses activités dévolues aux centres de coûts suivants : missions générales de police, 5^{ème} processus et autres tâches administratives.

Par la suite, l'ensemble des charges a été ventilé selon qu'elles se rapportaient à l'un ou l'autre des centres de coût, en fonction de plusieurs clés de répartition : amortissements, loyers, service, etc. Ces clés ont été affinées pour inclure des dif-

férences, tels que l'utilisation différente des postes de travail entre personnel de police-secours et personnel présent en horaires de bureau, l'attribution de matériel, les services transversaux, etc.

Enfin, les recettes ont été réparties entre missions générales de police (amendes d'ordre relatives aux contrôles de vitesse fixes et mobiles, frais d'intervention) et 5^{ème} processus (amendes d'ordre relatives au stationnement, ordonnances pénales).

Les résultats obtenus en termes de pourcentages d'activité ont révélé que 68% des activités concernaient des missions générales de police et 32%, des activités relatives au 5^{ème} processus. Les traitements ont ainsi pu être répartis en fonction de cette clé de répartition entre les centres de coûts.

Par la suite, la ventilation des charges et des recettes vient sensiblement atténuer cette proportion. En effet, après la prise en compte des charges et des recettes, il apparaît que le coût global est de 52% pour les missions générales de police et de 48% pour les activités liées au 5^{ème} processus.

Eléments de réponses

— La consommation de sécurité

La consommation de sécurité est plus importante dans des villes dotées d'un corps de police communal ou intercommunal. Le postulant évoque explicitement la ville de Gland, laquelle représente, au niveau du district, 12.6% de la population et consomme 12.3% des prestations de Police (toutes prestations de police confondues, PNR et Police cantonale). Les trois communes membres de PNR représentent, au niveau du district, 25.7% de la population et consomment 40% des prestations de Police (toutes prestations de police confondues).

— Le concept de ville-centre

En outre, la PNR – s'agissant principalement des prestations fournies à Nyon - doit faire face aux besoins sécuritaires spécifiques à une ville-centre (enjeux et défis sécuritaires particuliers) et au foisonnement des activités économiques, sportives et culturelles proposées. A cet égard, on notera que les prestations de PNR sont consommées à 60% par des personnes résidant à l'extérieur des trois communes membres. Les moyens policiers, à savoir l'effectif et les infrastructures, se trouvent donc partiellement décorrélés du nombre d'habitant-e-s.

— Le prix des activités du 5^{ème} processus

Cette étude met enfin en exergue le coût important des activités relatives au 5^{ème} processus. Il convient de tirer quelques conséquences de ce constat, en particulier en explorant la possibilité de mutualiser partie des tâches du 5^{ème} processus ainsi que certains services administratifs et transversaux: secrétariat, commission de police, ressources humaines, communication, etc.

COMMISSION DE POLICE ET FINANCES

Commission de police

Outre l'entrée en vigueur du Règlement intercommunal de police, lequel intégrait les dispositions de la Loi cantonale sur les amendes d'ordre communales, on soulignera que la Commission de police a dû faire face à un nombre aussi important qu'en 2018 d'Ordonnances pénales prononcées.

N'arrivant pas à absorber ce nombre au moyen des ressources disponibles, il a fallu consentir à engager une nouvelle secrétaire-greffière à plein temps. Cet engagement fut l'occasion d'optimiser le fonctionnement de la Commission de police en créant des postes de spécialistes dans une ou plusieurs des phases de la procédure pénale. Cette optimisation s'est avérée concluante et la vitesse et qualité de traitement des affaires ont été accrues.

Finances

Au-delà de l'implantation de la comptabilité analytique, on se doit d'évoquer, respectivement expliquer, la diminution notable de l'excédent dégagé au terme de l'exercice comptable 2019. A cet égard, on met en exergue que la situation comptable de 2019 diffère de celle de 2018 à trois titres:

- Contrairement à 2019, l'effectif n'était pas au complet en 2018.
- La différence entre le montant des amendes d'ordre budgétées en 2018 et celles réellement encaissées était très substantiel.
- Les revenus provenant des remboursements d'assurances maladie et accidents ne sont budgétés, conformément à la volonté de la Commission de gestion, que depuis 2019.

Ces trois raisons, et d'autres, expliquent la diminution de l'excédent. Le préavis sur les comptes 2019 circonscrit davantage cette évolution, on invite celles et ceux intéressés à des explications plus détaillées à s'y référer.

RESSOURCES HUMAINES

Arrivées-Départs-Jubilaires 2019

Arrivées en 2019

Margaux LUSCHER (policière)	01.01.2019
Hugo MICHEL (policier)	01.04.2019
Cindy MERMOUD (aspirante)	01.04.2019
Loan VUILLIOMENET (aspirant)	01.04.2019
Michaël RAPIN (policier)	01.05.2019
Henri LITZISTORF (ASP)	01.06.2019
Stéphane KIPFER (policier)	01.07.2019
Méven DUBUIS (policier)	01.09.2019
Fanny BERNEY (policier)	01.11.2019

Départs en 2019

Christophe URSENBACHER (policier)	31.03.2019
Jonathan COURT (ASP)	31.03.2019
Alexandre VIAL (policier)	31.05.2019
Margaux LUSCHER (policière)	31.09.2019
Jenny DENEREAZ (responsable RH)	31.12.2019
Alain MORISOD (policier)	31.12.2019
Patrick PERNOUX (policier à la retraite)	31.12.2019

Jubilaires 2019

5 ans

Besarta IMERI
Giovanni MIRABILE
Helena REYMOND

10 ans

Laura ECSEDI
Alfio GRECO
Christophe SCHMIDT

15 ans

Samuel BACONNIER

20 ans

Olivier RIHS
Sandrine VILLY

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT

Formation de policier·ère « en 2 ans » (CGF 2020)

La Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS) et la Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police (FSFP) ont participé à l'élaboration d'un nouveau cursus de formation pour les policiers·ères, lequel a officiellement débuté en octobre 2019.

Ainsi, la formation débouchant sur un Brevet fédéral de policier·ère est désormais dispensée sur deux ans au lieu d'un. Le CCPCS a donné mandat à l'Institut Suisse de Police (ISP) afin de développer un concept général de formation (CGF 2020) axé sur les compétences et la pratique.

La première phase aura lieu au sein d'un des centres régionaux de formation - l'Académie de Savatan pour les cantons de Vaud, Genève et Valais. Cette année propédeutique permettra à l'aspirant d'acquérir les bases théoriques du métier et sera couronnée par un Examen de compétence opérationnelle (ECO) qui lui ouvrira, en cas de réussite, les portes de la deuxième phase. Cette dernière aura lieu dans les corps de police et permettra un approfondissement axé sur la mise en pratique des compétences et du savoir acquis.

Durant cette phase pratique, le « policier en formation » (PeF) jouira des mêmes prérogatives que ses collègues brevetés et devra s'acquitter de plusieurs travaux qui le prépareront à l'examen final professionnel de policier. Afin de l'accompagner et d'assurer le suivi de son cursus pratique, certains policiers seront formés en tant que « coach » par l'ISP, afin d'acquérir les compétences nécessaires. Ils recevront également un soutien pédagogique en interne de la part d'un « mentor », lequel suivra également une formation dans ce même Institut. Outre sa fonction de soutien des coaches, le mentor aura également pour mandat de guider et orienter le PeF dans la rédaction de son Portfolio, que l'on peut clairement assimiler à un travail de recherche personnelle de fin d'étude.

La Police Nyon Région, à l'instar de toutes les autres polices de Suisse, deviendra par conséquent une entreprise formatrice professionnelle à part entière.

Formation continue

« Le spécialiste d'aujourd'hui est le généraliste de demain ».

Cette maxime colle parfaitement à la formation du policier dans son ensemble, au vu de l'évolution de la criminalité et des attentes toujours grandissantes de la population en termes de sécurité.

La police de terrain, amenée à intervenir en premier en cas d'urgence, doit aujourd'hui être capable de faire face rapidement et efficacement à une attaque terroriste, elle doit pouvoir lutter contre la criminalité transfrontalière, et être à même d'alimenter les renseignements et d'orienter le public lors d'une cyber attaque.

La liste n'est pas exhaustive et bien d'autres interventions tout aussi complexes mériteraient d'être énoncées ici.

Afin d'être en adéquation avec la mission régalienne de sécurité de la police, ces besoins en compétences ont notamment été comblés grâce à la vision stratégique et opérationnelle de la PNR qui n'a pas tardé à mettre en place des formations ad'hoc, au vu du monde qui nous entoure.

Sur le terrain, cela se traduit par un investissement financier, matériel et temporel conséquent qui ne cesse de croître. En effet, les collaboratrices et collaborateurs à tout niveau hiérarchique sont instruits par des formateurs-trices qui ont préalablement suivi un enseignement pointu dans des domaines qu'il est maintenant nécessaire de maîtriser.

Toutes les formations ne sont pas forcément en lien direct avec le métier de base de policier. Celles-ci abordent, entre autres, des thématiques en lien avec le management (gestion d'équipe) et les nouvelles techniques de l'information et de la communication. La Police, à l'instar de ce qui est mis en place dans les entreprises privées, doit constamment renouveler et développer son offre de formation continue afin de gagner en expertise et en efficience.

SERVICE GÉNÉRAUX

AID-Pol: outil d'information et de détection des problématiques

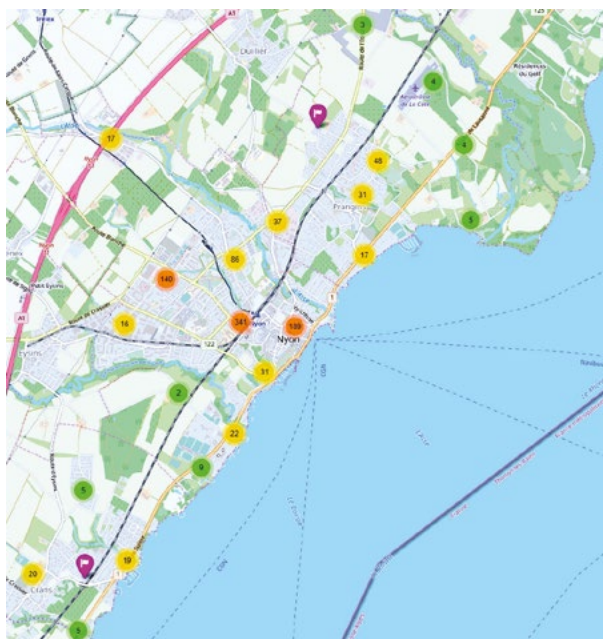
Un défi permanent auquel s'attelle les forces de police consiste à alimenter le renseignement - c'est-à-dire récolter de manière systématique toute information utile à la résolution d'un cas - et à le mettre en forme afin de le rendre lisible et compréhensible. Traité ainsi, le renseignement permet d'orienter les activités sécuritaires de la police d'une manière plus prédictive (quand bien même la réactivité restera toujours une composante majeure du métier de policier).

A l'échelon cantonal, il existe une division Coordination et Renseignements Judiciaires (COORDI) en charge notamment d'effectuer des recoupements d'événements, tels que les cambriolages, brigandages, accidents, etc. Le fruit de ces synthèses permet entre autres de géolocaliser d'une manière approximative les événements et leur nature selon une codification d'usage au sein des forces de police.

S'agissant du territoire couvert par Police Nyon Région, les développements proposés nécessitent un niveau de détails plus approfondi (recherche par codifications primaires et secondaires, événements par jour/heure, secteur, etc). Aussi, une réflexion a été menée par la Direction autour des besoins spécifiques de la PNR en termes de renseignement, dans l'optique de faire l'acquisition d'un outil informatique qui puisse y répondre d'une manière rapide et ciblée. Cette démarche a permis l'introduction, en 2019, du programme AID-Pol (Activity-based Intelligence Dashboard), développé par la société suisse Elca.

Ce logiciel ouvre des perspectives d'analyses opérationnelles adaptées à l'action de Police Nyon Région. Il permet notamment la création de tableaux de bord interactifs dont le but est de visualiser spatialement les types d'événements sous forme de pastilles de couleur. Grâce à l'analyse systémique des données, la PNR est capable d'identifier les problématiques en temps réel, puis, consécutivement, de mettre

en œuvre des actions pour y remédier. Cette solution offre en un « un coup d'œil » toutes les informations nécessaires à une prise de décision opérationnelle efficace. Enfin, la plateforme d'analyse permet des extractions à des fins statistiques qui permettent d'apprécier la portée des objectifs fixés.



COMMUNICATION

Retour sur les 5 ans de la Police Nyon Région

En 2014, les communes de Nyon, Prangins et Crans-près-Céligny se sont unies afin de créer l'Association de commune « Police de la région de Nyon ». Depuis, celle-ci a continué à œuvrer pour la sécurité et le bien-être de la population et a concentré ses efforts afin d'instaurer un contact de proximité avec ses partenaires locaux.

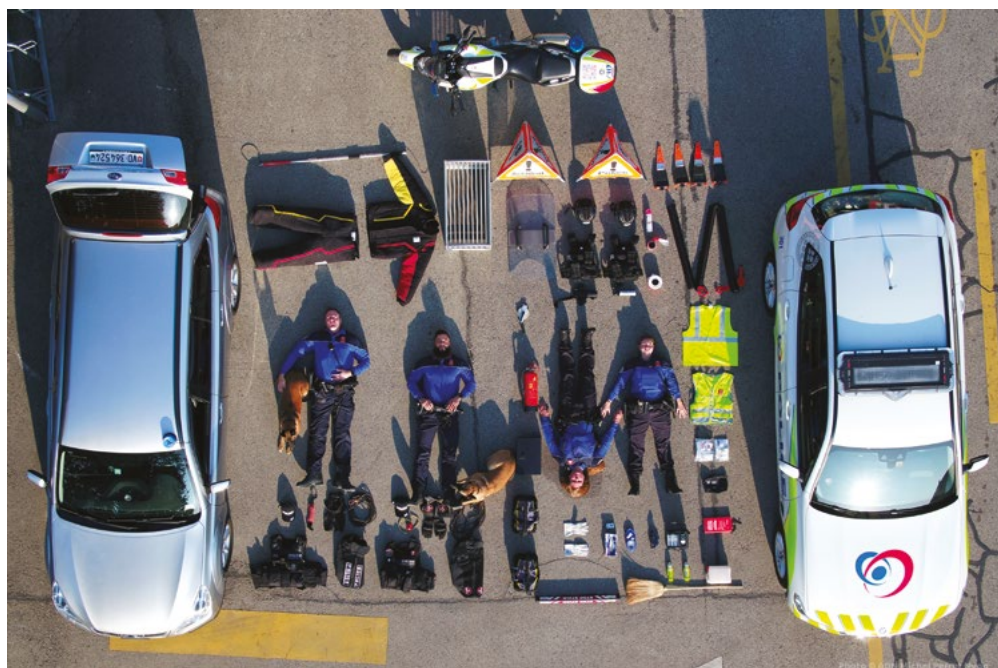
Les 5 ans d'existence de la Police Nyon Région ont donné lieu à une fête commémorative, le samedi 21 septembre, laquelle a permis de réunir tant la population que les autorités autour du Corps de police. C'est sous un soleil radieux que l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices ont accueilli les invités et visiteurs à la Salle Communale de Nyon et ses abords afin de partager un moment convivial. Cette journée fut une occasion idéale pour mieux faire connaître les activités policières, déployées sous forme de démonstrations auxquelles la population a pris plaisir à participer.

A l'heure où le financement et l'existence même des polices intercommunales fait l'objet de questionnements, voire de remises en cause auprès de certains, il était souhaitable de démontrer de manière concrète la mission de police locale de la Police Nyon Région, entendue au sens d'une police de proximité.

De fait, le maintien de l'ordre et de la sécurité publique passe aujourd'hui davantage par une gestion de problèmes sociaux auxquels la police se doit d'apporter des réponses ciblées à la hauteur des attentes de la population.

La Police Nyon Région souhaite participer au développement du service public, miroir d'une société en perpétuelle mutation. Elle s'attèle à cette mission depuis plus de 5 ans et porte une attention toute particulière au développement des partenariats de confiance qu'elle a créés tout au long de ces années, tant avec les acteurs politiques et judiciaires, qu'avec l'ensemble des protagonistes au cœur des activités commerciales, culturelles et sociales des trois communes membres de l'Association.

Cette journée d'anniversaire a été l'occasion de réaffirmer cette position et d'appeler au soutien pérenne des acteurs clés de notre région.



PERSPECTIVES 2020

« Une police investie aujourd'hui et demain au service de toutes et tous »

Dans la continuité de 2019, divers défis occuperont le Comité de direction.

Au nombre de ceux-ci, on citera, notamment, l'éventuelle suite de l'opération « Concorde » et son corollaire d'heures supplémentaires effectuées par le personnel policier. Le cas échéant, et considérant qu'un bon équilibre entre vie privée et professionnelle est une des responsabilités de l'employeur, le Comité de direction mettra tout en œuvre afin de limiter, au strict nécessaire, les contraintes exercées sur le personnel.

Ensuite, et dans le courant du premier semestre, la présentation quantitative et géographique de nos actions sera organisée à l'attention du Conseil intercommunal, des Municipalités membres de la PNR et, éventuellement, des Conseils communaux y liés. Ces présentations auront vocation à chiffrer et contextualiser nos actions. La compréhension de celles-ci n'en devrait être que plus grande.

Par ailleurs, et dans l'optique de répondre d'une manière efficiente aux problématiques, la PNR consultera un échantillon représentatif de la population afin de connaître son degré d'appréciation en matière de sécurité publique. L'étude de proximité menée par l'Institut LINK permettra aux habitants sélectionnés aléatoirement d'exprimer leurs opinions est leurs attentes par rapport à la police.

On retiendra que la PNR a souhaité entreprendre cette démarche pour deux raisons. Premièrement, obtenir une base de données qui servira d'indicateur pour la pertinence et l'efficacité des mesures actuelles. Deuxièmement, d'une part optimiser les contacts avec la population par le biais de mesures concrètes, d'autre part l'allocation de ressources attendu que l'effectif policier sera soulagé des tâches accomplies par les « répondants de nuit ». Ce personnel, civil, sillonnera les rues durant les week-end et soirées de fortes affluences et sensibilisera les noctambules grâce à une présence et un dialogue de proximité ; étant précisé que les policiers resteront à leur disposition en cas de besoin. On peut espérer une diminution des incivilités et des nuisances sonores, à l'image de ce qui est constaté à Yverdon.

Enfin, l'année 2020 verra la poursuite des formations en leadership des cadres intermédiaires. Œuvrant à des ressources humaines durables, et considérant que le personnel est un facteur stratégique, le Comité de direction a formé le vœu d'accroître l'autonomie et la responsabilisation des cadres et, conséquemment, d'approfondir leur formation en leadership.

« Une police investie aujourd'hui et demain au service de toutes et tous », telle est la mission que la PNR souhaite accomplir, forte de sa pratique, de son esprit de cohésion, ainsi que de son ancrage dans notre région en 2020 et les années suivantes...

DONNÉES CHIFFRÉES

INTERVENTIONS PAR COMMUNE EN 2019

Événements	Actions police	Contrôles radar	Préventions classes	
Crans	268	85	4	
Prangins	695	156	35	
Nyon	4'989	309	243	
Total	5'952	550	282	6'784

Accidents Circulation	Rapports de police	Avec blessures corporelles	Avec fuite	Avec ivresses qualifiées	Décès
Crans	2	3	3	0	0
Prangins	6	6	5	4	0
Nyon	35	38	44	8	0
Total	43	47	52	12	0

Tests éthylomètres	Ivresses non-qualifiées	Ivresses qualifiées
Crans	2	7
Prangins	6	12
Nyon	71	91
Total	79	110

Intégrité corporelle	Lésions corporelles	Voies de fait/bagarres	Brigandages (vols avec violences)
Crans	0	2	0
Prangins	0	1	0
Nyon	9	49	4
Total	9	52	4



INTERVENTIONS PAR COMMUNE EN 2019

Vols	Vols simples/ qualifiés	Vol par effraction/ par introd. clandestine	Vols de véhicule	Cybercrime
Crans	7	16	5	2
Prangins	6	14	3	3
Nyon	211	171	40	56
Total	224	201	48	61

Infractions contre le patrimoine	Dommages à la propriété	Incendies intentionnels	Violences domestiques
Crans	7	0	1
Prangins	7	2	4
Nyon	120	8	42
Total	134	10	47

Troubles de la tranquillité publique	Nuisances sonores	Attroupements	Littering
Crans	14	0	2
Prangins	37	1	1
Nyon	341	18	26
Total	392	19	29

Divers	Violences contre fonctionnaires	Infractions LEtr
Crans	0	6
Prangins	0	6
Nyon	4	64
Total	4	76

Stupéfiants	Amende d'ordre	Dénonciations	Saisies*	Engagements chiens (territoire PNR)
2019	41	34	252	213

*Modification de la loi fédérale sur les stupéfiants: durant l'année 2019, deux modifications ont été apportées en matière d'allègements des sentences. Dorénavant, les AO concernent uniquement la population majeure prise sur le vif en train de fumer.

Contrôles radar	Radar embarqué	Trucam
Crans	59	26
Prangins	110	46
Nyon	232	77
Total	401	149

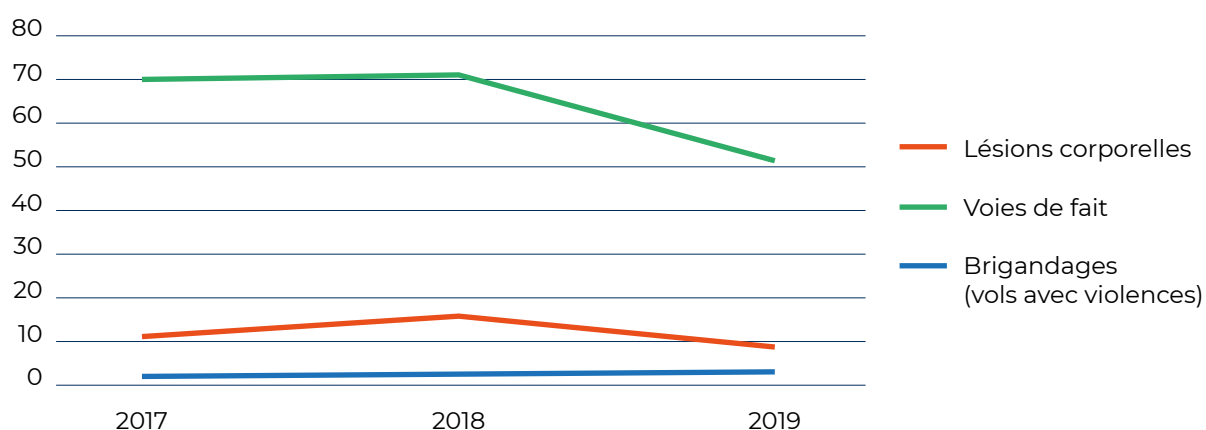
Hors secteur PNR	Plaintes	Accidents
2019	395	12



TENDANCES SUR 3 ANS (2017 – 2019)

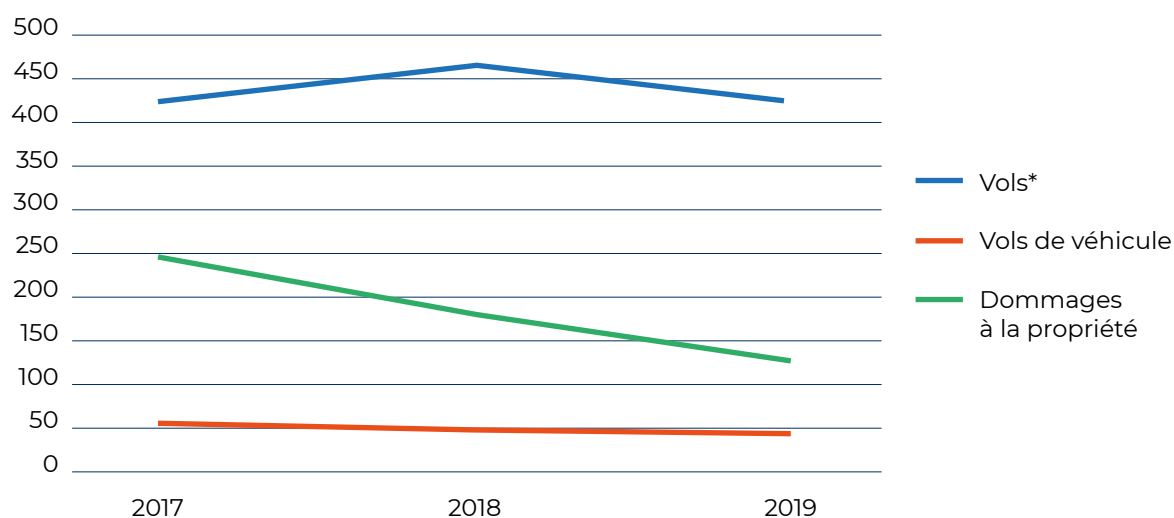
Pour l'ensemble du territoire PNR

Intégrité corporelle	Lésions corporelles	Voies de fait	Brigandages (vols avec violences)
2019	9	52	4
2018	16	71	3
2017	11	70	3



Infractions contre le patrimoine	Vols*	Vols de véhicule	Dommages à la propriété
2019	429	48	134
2018	466	49	188
2017	428	52	249

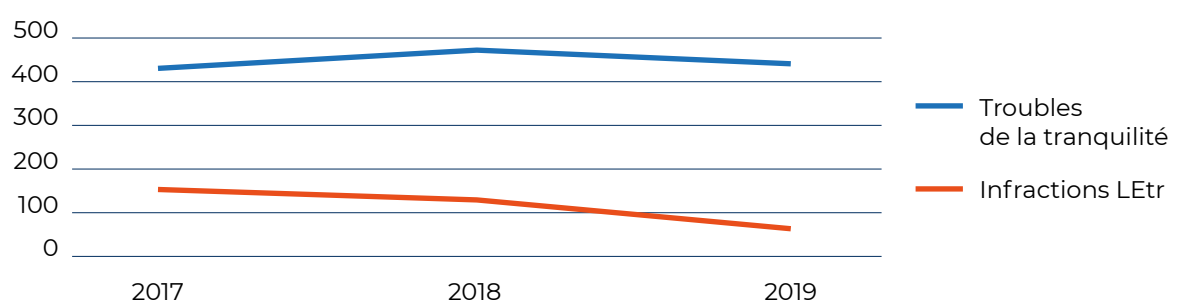
* Vols simples / qualifiés / VPE / VPI / brigandage



Violences domestiques	
2019	47
2018	31
2017	42

Divers I	Incendies intentionnels	Violences / menaces contre fonctionnaire
2019	10	4
2018	10	11
2017	16	10

Divers II	Troubles de la tranquillité	Infractions LEtr
2019	440	76
2018	475	121
2017	429	161



CONTRÔLE DE VITESSE

Par commune en 2019

Radar mobile	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	Taux moyen d'infractions
Crans	89'163	4'761	6.20%
Prangins	18'070	999	8.21%
Nyon	151'719	9'123	5.92%
Total	258'952	14'883	

Surveillance automatique du trafic (SAT)	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	Taux moyen d'infractions
Crans	486'297	6'722	1.51%
Nyon	6'030'489	7'991	0.13%
Total	6'516'786	14'713	

TENDANCES SUR 3 ANS (2017 – 2019)

Pour l'ensemble du territoire PNR

Radar mobile	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	Taux moyen d'infractions
2019	258'952	14'883	6.76%
2018	349'934	21'287	6.08%
2017	99'544	9'031	6.98%

Radar fixe	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	Taux moyen d'infractions
2019	6'516'786	14'713	0.23%
2018	7'071'669	18'297	0.26%
2017	données non disponibles	données non disponibles	données non disponibles

COMMUNAUTÉ ET VOIE PUBLIQUE

Campagnes et stands de prévention



Crans-près-Céligny

- 13 campagnes d'affichage de prévention routière
- Campagne spécifique de rentrée scolaire à chaque retour de vacances (affichage et présence en uniforme à proximité des écoles)
- 9 campagnes d'affichage prévention contre la criminalité
- Quotidiennement: patrouilles de proximité en sus des patrouilles de police-secours
- 1 conférence à l'intention des aînés
- 16 services de proximité de nuit et durant le week-end
- 1 Patrouille pédestre dévolue pour le festival Caribana



Nyon

- 13 campagnes d'affichage de prévention routière
- Campagne spécifique de rentrée scolaire à chaque retour de vacances (affichage et présence en uniforme à proximité des écoles)
- 9 campagnes d'affichage prévention contre la criminalité
- 13 stands de prévention contre les vols, l'alcool, et la circulation routière
- Diffusion numérique de différentes campagnes sur notre site internet, sur les écrans des transports publics, et par le biais de notre Newsletter bimensuelle
- 4 conférences données sur le thème des vols à l'encontre des seniors
- Présentation du métier de policier lors de la Journée oser tous les métiers (JOM)
- Quotidiennement: patrouilles de proximité en sus des patrouilles de police-secours
- 21 services de proximité de nuit et durant le week-end
- Patrouilles pédestres dévolues pour les manifestations majeures
- 1 analyse sécuritaire (conseils donnés pour protéger son logement contre les cambriolages)



Prangins

- 13 campagnes d'affichage de prévention routière
- Campagne spécifique de rentrée scolaire à chaque retour de vacances (affichage et présence en uniforme à proximité des écoles)
- 9 campagnes d'affichage prévention contre la criminalité
- Quotidiennement: patrouilles de proximité en sus des patrouilles de police-secours
- 16 services de proximité de nuit et durant le week-end
- 1 stand tenu lors de l'accueil des nouveaux habitants

NATURALISATIONS

Rapports de naturalisation	
2019	72
2018	51
2017	195

CHANCELLERIE

AO	AO délivrées (3 communes)
2019	56'113
2018	64'566
2017	54'225

COMMISSION POLICE

Ordonnances pénales	AO impayées	Infractions au RIGP	Stationnement sur une parcelle privée (violation d'une mise à ban)	Infractions au Règlement général sur les déchets
Nyon	3'350	129	1'375	209
Prangins	286	18	1	3
Crans	502	7	3	50
Total PNR	4'138	154	1'379	262

DIVERS

Courant 2019, 1'932 commandements de payer ont été notifiés dans les trois communes de la PNR, 2'216 l'avaient été en 2018. 345 documents n'ont pas été notifiés ou ont été retournés sur demande de l'Office des poursuites.



CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

Le Conseil intercommunal de l'Association « Police de la Région de Nyon »,

- Vu le rapport de gestion présenté par le Comité de direction;
- Ouï le rapport de la Commission de gestion,

Approuve:

- La gestion de l'exercice 2019 et en donne décharge au Comité de direction.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION



La Présidente
R. Faraut Linares



Le Secrétaire
S. Faillettaz



WWW.POLICE-NYON-REGION.CH